BONIFIER LE FINANCEMENT DE VOTRE PROGRAMME DE PETITS DÉJEUNERS

Sources additionnelles de financement

Le Club vous envoie les denrées et/ou le financement nécessaire pour offrir un petit déjeuner complet aux élèves de votre école. **Afin d'assurer la pérennité et de répondre à certains besoins opérationnels**, nous recommandons aux écoles de **se doter d'une enveloppe budgétaire d'appoint** pour leur programme de petits déjeuners.

Les contributions financières recueillies peuvent notamment servir à :

- offrir une plus grande variété de fruits, de légumes et d'autres aliments frais et locaux ;
- acheter des articles et du matériel de cuisine ;
- assurer l'entretien et la réparation des équipements ;
- composer avec les imprévus liés aux livraisons ou à l'approvisionnement ;
- mettre en place des initiatives écoresponsables et favoriser un virage vert ;
- reconnaître et remercier les bénévoles qui s'engagent dans le programme ;
- soutenir d'autres projets et ressources qui contribuent au succès et à l'évolution de votre programme de petits déjeuners ;
- etc.

Chaque contribution, quelle qu'en soit l'importance, permet d'offrir un programme encore plus riche, durable et adapté aux besoins des élèves !

Exemples de sources de financement

Contributions volontaires des parents



Les parents peuvent soutenir le programme de petits déjeuners de différentes façons, notamment **en s'impliquant comme bénévoles ou en versant une contribution financière**.

L'école peut suggérer un montant symbolique*, tout en laissant aux parents **la liberté de contribuer selon leurs moyens**. Depuis 1994, la contribution financière symbolique suggérée par le Club est de 45 $ par année pour les élèves du primaire et de 75 $ par année pour les élèves du secondaire.

Cette pratique est bien établie dans plusieurs écoles au Québec. De nombreux parents, y compris ceux dont les enfants ne participent pas au programme, sont heureux de contribuer à un programme d'alimentation scolaire qui a des répercussions positives sur le bien-être et la réussite des élèves.

IMPORTANT ! Un(e) enfant ne doit jamais être exclu(e) du programme de petits déjeuners dû à l'incapacité de ses parents à y contribuer.

* Certains centres de services scolaires ne permettent pas ce type de sollicitation auprès des parents/tuteur(-trices). Veuillez effectuer les vérifications au préalable.

Dernière mise à jour : Septembre 2026

Bonifier le financement de votre programme de petits déjeuners

Gouvernement du Québec – Mesure budgétaire 1390 – Aide alimentaire (anciennement mesure 15012)

La mesure budgétaire 1390 – Aide alimentaire est une mesure destinée aux élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Elle vise à offrir des déjeuners, des dîners ou des collations à celles et à ceux qui en ont besoin durant leur présence à l'école ou au service de garde, peu importe le milieu socio-économique de l'école qu'ils fréquentent. **Certaines écoles utilisent cette mesure ou d'autres sommes disponibles dans leur budget scolaire pour contribuer à leur programme de petits déjeuners.**

Cliquez ici pour consulter le document d'information.

Dons d'entreprises locales

Vous pouvez également **solliciter des entreprises locales pour des dons ou des partenariats alimentaires**. N'hésitez pas à faire appel aux membres de votre équipe-école ainsi qu'aux parents de vos élèves qui ont possiblement des relations dans ces milieux d'affaires pouvant mener à une association bénéfique pour votre programme de petits déjeuners.

Plusieurs écoles ont mis sur pied un partenariat avec une épicerie, une fruiterie, un dépanneur ou même un(e) producteur(-trice) agricole de leur région **afin de bénéficier d'une offre alimentaire variée et écoresponsable**! Découvrez un exemple concret en lisant notre article de blogue L'histoire à succès de l'école Le Tandem et de Fruits et légumes Bono inc.

Visitez notre Coin des écoles pour découvrir des outils et des ressources qui vous soutiendront dans la gestion de votre programme de petits déjeuners.

Vous avez des questions ? Contactez votre coordonnateur(-trice) du Club qui se fera un plaisir d'y répondre.

Dernière mise à jour : Septembre 2026